



AVIS D'ENQUETE

Conformément aux dispositions de la législation en matière d'aménagement du territoire, la Municipalité soumet à l'enquête publique

Du **samedi 09 octobre 2021** au **jeudi 11 novembre 2021**

- **La zone réservée communale et son règlement.**

et met en consultation durant le même délai

- **Le rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT.**

Le dossier est déposé au Service technique où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture du bureau. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Commune : www.commugny.ch

Les oppositions ou observations doivent être formulées par écrit, soit au Greffe municipal soit postées à son adresse pendant la durée de l'enquête.

Une séance d'information publique aura lieu le **mercredi 13 octobre 2021 à 20h** dans la salle communale « Genoud ». En raison de la situation sanitaire actuelle et conformément aux mesures en vigueur, l'accès à cette séance se fera uniquement sur présentation du « Certificat COVID ».

La Municipalité